

Projet pilote d'élargissement de la consigne

Mont-Laurier, le 17 août 2021 – Le premier ministre François Legault annonçait l'hiver dernier qu'une consigne sera bientôt appliquée, d'ici 2022, sur tous les contenants de boisson prêts à boire de 100 millilitres à 2 litres, qu'ils soient en plastique, en verre ou en métal. Les bouteilles de vin et de spiritueux, les contenants de lait ainsi que les bouteilles d'eau iront notamment rejoindre les contenants de bière et de boisson gazeuse déjà consignés. Il s'agit d'une des mesures environnementales que le gouvernement de la CAQ voulait instaurer sachant les préoccupations des Québécois à ce sujet.

Zone Emploi a été choisi pour assurer la gestion d'un des 7 projets pilotes déployés au Québec. Durant les 6 prochains mois, Zone Emploi invite donc la population à venir déposer tout contenant prêt à boire entre 100ml et 2L à son point de dépôt situé au 1054-8 boulevard Albiny-Paquette, Mont-Laurier (derrière Aquanord Piscine et Spa). L'organisme y récupérera tous les contenants actuellement consignés en plus des contenants visés par l'élargissement de la consigne (bouteilles de vin et spiritueux, contenants de lait, les bouteilles d'eau et bien plus). Pour le moment, seuls les contenants déjà consignés seront remboursés. Le centre de dépôt est ouvert 7 jours sur 7. Pour connaître les heures d'ouverture et les contenants acceptés, rendez-vous au www.onconsigne.ca

Ce projet est en activité depuis le 2 août dernier, mais a été officiellement lancé mardi le 17 août dernier par l'annonce de monsieur Benoit Charrette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Le but de ce projet pilote est d'évaluer la faisabilité d'une telle entreprise sur le territoire et créer une habitude dans la population. Plusieurs commerçants de la région chargés de la consigne, comme les dépanneurs et les supermarchés, ont également collaboré avec Zone Emploi, notamment en diffusant l'information du déploiement du projet.

Un geste de plus pour l'environnement

En plus de participer au projet d'élargissement de la consigne, les citoyens qui viendront déposer leurs contenants feront un geste supplémentaire pour la planète puisque le centre de dépôt permettra un recyclage plus efficace des contenants. D'abord, parce que les contenants de plastiques pourront être directement granulés avant d'être acheminés vers un centre de transformation, ensuite, parce que les contenants de verres seront triés manuellement avant d'être acheminés vers un centre de transformation, limitant ainsi les bris et la contamination de la matière. En somme, déposer ses contenants au centre de dépôt permettra un meilleur triage et donc une meilleure récupération de la matière recyclable.

Étude de satisfaction et concours

Lors de leur visite du centre de dépôt, les citoyens seront invités à remplir un court sondage de satisfaction afin d'améliorer, au besoin, la procédure de dépôt, ainsi que vérifier l'adhésion des citoyens à cet élargissement de la consigne. Ce sondage est relié à un concours et les gens ayant rempli ledit sondage courront la chance de remporter l'un des prix suivants :

500\$ Métro

500\$ IGA

250\$ Dépanneurs Lacelle sous la bannière Pétro Canada

250\$ Dépanneurs Shell / Bonsoir



**VOS COMMENTAIRES
POURRAIENT VOUS FAIRE
GAGNER!**

**1500\$ EN PRIX
CHEZ NOS PARTENAIRES**

metro
Marché Saumure

IGA
Marché Tellier

Voisin
Dépanneur Lacelle

PETRO CANADA

Shell

BONSOIR

Source :
David Bolduc
Directeur général
dbolduc@zemploi.com